



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 972-02-2015

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

Lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 972-02-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 972-2010 sur le comité de circulation ».

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Fait à Bromont, ce 15^e jour d'avril 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA